Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le 25/03/2025
ID : 085-258502962-20250325-D050_COS250325-DE

D050-COS250325

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents :Thierry RICHARDEAU, François PETIT, Xavier BERNARD, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Sabine ROIRAND, Anne AUBIN-SICARD, Thierry GANACHAUD, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU; Jean-Pierre CHAPALAIN, Mauricette MAUREL, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Lionel PAGEAUD, Adeline AUBERGER, Christian GUENION, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Arnaud PRAILE, Anne BOISTEAU-PAYEN, Damien GRASSET, Christophe HOGARD

Excusés représentés :
Pascal MORINEAU représenté par Dominique PASQUIER
Pascal PAQUEREAU représentée par Francis BEAUFOUR

Excusés ayant donné pouvoir :
Miguel CHARRIER ayant donné pouvoir à Damien GRASSET
Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN
Joël MONVOISIN ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU
Jean-Marie GRIMAUD ayant donné pouvoir à Christophe HOGARD

Excusés :
Yoann GRALL, Patrice AUBERNON, Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de Callac, David BELY, Alexandra GABORIAU, Manuel GUIBERT, Isabelle CADOU, Loïc CHUSSEAU, Alain ROCHEREAU, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Stéphane GUILLON, Lionel GAZEAU, Jean-François FRUCHET, Jérôme CARVALHO, Anthony BONNET, Xavier BILLAUD, Claude DURAND, Jean-Louis LAUNAY

Date de convocation : 18 mars 2025
Membres en exercice : 62
Présents : 36
Votants : 40

## Autorisation de refinancement d'un contrat de prêt – contrat CP1333

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.5211-10,
**Vu** la délégation du Comité syndical accordée au Président en date du 17 décembre 2024 pour ce qui concerne les opérations financières utiles à la gestion des emprunts,

**Considérant** que Trivalis a l'opportunité de refinancer le prêt n°96 dont le CRD sera de 4 573 589.48 € au 30/06/2025.

**Considérant** que pour les opérations de financement et de gestion des encours supérieurs à 4 000 000 € le Président doit solliciter l'autorisation de l'assemblée délibérante préalablement à la signature de tout contrat,

**Considérant** les conditions financières proposées par le CIB Crédit Agricole

**Considérant** l'avis favorable du bureau au principe de l'optimisation du contrat émis lors de sa réunion du 18 mars 2025,

Monsieur le Président rappelle les caractéristiques du contrat en cours d'amortissement.
Référence contrat : CP1333 (numéro interne 96)
- Capital restant dû : 4 573 589.48 €
- Date d'échéance : 01/04/2036
- Amortissement : trimestriel linéaire
- Intérêts : trimestriels, payables en fin de période
- Taux actuel : Taux fixe 0.50% si Euribor 3 Mois* < ou égal à + 4.75% Sinon Euribor 3 mois + 0.65%

*E3M déterminé en J-2 ouvrés début de période (Gissler1-A)

Monsieur le Président présente l'opportunité offerte dans le cadre de la gestion dynamique de ce contrat par la réduction de la durée de ce contrat dans le cadre de la gestion de l'extension des capacités de Vendée Tri

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le 25/03/2025
ID : 085-258502962-20250325-D050_COS250325-DE



Dans ce contexte, il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à conclure l'avenant au contrat aux conditions suivantes :

- Date d'échéance : 01/04/2034
- Nouveau taux : Taux fixe maximum 0.40% si Euribor 3 Mois* < ou égal à + 4.50%
Sinon Euribor 3 mois + 0.00%
**E3M déterminé en J-2 ouvrés début de période*

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **Autorise** le président à procéder aux opérations de gestion relatives au contrat n°96 tel que proposé par le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance



Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).